

Recommandé

Municipalités
des Communes de

Aclens, Ballens, Berolle, Bière, Bremblens, Bussigny, Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cossonay, Cuarnens, Dailens, Denges, Dizy, Echandens, Eclépens, Ecublens, Ferreyres, Gollion, Grancy, Hautemorges, La Chaux (Cossonay), La Sarraz, L'Isle, Lussery-Villars, Mauraz, Moiry, Mollens, Montricher, Penthalaz, Penthaz, Préverenges, Romanel-sur-Morges, Saint-Sulpice (VD), Vufflens-la-Ville

Personne de contact : Dionis Bressoud
T 021 316 74 25
E dionis.bressoud@vd.ch
N. Réf : 166870 – DBD/mrn

Lausanne, le 9 mai 2025

**Aux Municipalités des communes concernées par la
Modification du Plan d'affectation cantonal de la Venoge (PAC n° 284)
Enquête publique complémentaire**

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Suite à la consultation des Municipalités qui s'est tenue du 25 février 2025 au 27 mars 2025, et en application de l'article 13 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), nous vous demandons de bien vouloir mettre à l'enquête publique, dans votre commune, les amendements apportés au projet de Modification du Plan d'affectation cantonal de la Venoge (PAC n° 284),

du 14 mai au 12 juin 2025 inclusivement.

Les documents qui devront être déposés à l'enquête publique, dont voici la liste, vous sont transmis en annexe de la présente :

- une feuille d'enquête;
- un plan 3.2, centré sur votre commune, qui figure les amendements en couleur ;
- un plan 3.1 synoptique à l'échelle 1 :25'000, qui figure les amendements en couleur ;
- un règlement du PAC Venoge modifié avec amendements ;
- un rapport de consultation des municipalités au sens de l'art. 12 LATC;
- un addenda au Complément au rapport de conformité selon l'article 47 OAT.

En application de l'art. 13, al. 2 LATC, nous vous demandons de publier un avis d'enquête publique (que vous trouverez en annexe de la présente) au pilier public de votre commune.

Pour notre part, nous ferons paraître l'avis d'enquête dans la Feuille des avis officiels du mardi 13 mai 2025.

Les pièces seront également disponibles à l'adresse <https://www.vd.ch/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/plan-d-affectation-cantonal/mises-a-lenquete>, sur le site internet de la DGTL www.vd.ch/dits/dgtl sous la rubrique Actualités.